

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur
le territoire de la municipalité de Champlain par Énercycle (3211-23-094)

COTE	REQUÉRANT
PR8.4.1	Rémi Gagnon
PR8.4.2	Lucie Paré Marie Carole Mc Kenzie Michel Paré
PR8.4.3	Jacques Rousseau
PR8.4.4	Robert Catellier
PR8.4.5	Jacques Rheault
PR8.4.6	Monique Fontaine
PR8.4.7	Luc Paquette
PR8.4.8	François Bellemare
PR8.4.9	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
PR8.4.10	Julie Fraser Claude Pintal
PR8.4.11	Isabelle Lévesque
PR8.4.12	Marianne Bargiel
PR8.4.13	Emanuel Aubin-Protz

2023-04-04

Mireille Genest

De : Rémi Gagnon [REDACTED]
Envoyé : Monday, March 20, 2023 2:29:05 PM
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Rémi Gagnon [REDACTED]
Objet : Dossier 3211-23-094

Dossier 3211-23-094

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique

Bonjour, lors de la séance d'information du 13 mars à la salle du tricentenaire à Champlain, beaucoup de questions ont été posées au promoteur, mais je demeure quand même sceptique des arguments de la présentation, car le promoteur mentionne dans sa présentation et je site :

Diana Food, entreprise agroalimentaire sise au [240 route Sainte-Marie](#) qui produit des extraits moléculaires de petits fruits et de légumes. Cette entreprise prévoit demeurer en opération et pourra même prendre de l'expansion dans le futur puisque ses eaux de procédés sont acheminées au système de traitement des eaux de lixiviation du LET de Champlain pour y être traitées.

À ma question à ce sujet, le dirigeant d'Énercycle a affirmé que les eaux usées de cette entreprise sont détournées et transportées vers un autre site pour être traitées, quand on sait qu'on parle d'environ 20 mètres cubes d'eau usée par jour, on peut mettre en doute la capacité future du site à traiter la pluie et la neige qui entre en contact avec les vidanges pour produire des quantités importantes (des milliers de mètres cubes quotidiennement) de lixiviat à traiter.

De plus le projet aurait comme impact, probablement, de réduire la capacité d'approvisionnement en eau pour l'entreprise Diana Food ce qui n'est pas à son avantage.

Cette fausse justification au projet, en utilisant Diana Food, fait naître en moi le doute (crédibilité d'Énercycle) que le projet est motivé pour des raisons louables comme les promoteurs voudraient nous le faire croire.

Le projet est motivé par l'argent et seulement par l'argent et tous les acteurs du milieu, MRC, municipalité, Enercycle et surtout Matrec sont soit bâillonnés, soit ils veulent se partager les retombées financières et il serait très important que ces acteurs répondent aux questions des citoyens et qu'ils expliquent clairement pourquoi ils appuient le projet.

Les citoyens sont aux prises avec des sentiments partagés entre le « pas dans ma cour » et « il faut bien que les déchets soient enfouis à quelques part. »

Aussi l'enfouissement des déchets de construction est à mon avis une solution qui est trop facile ce qui nuit à l'effort qu'on devrait faire pour les recycler.

Le nombre de tonnes accepté annuellement est dicté par des facteurs économiques seulement, cela devrait être fait autrement, le site sera plein dans 20 ans et on va se retrouver avec les mêmes problèmes que maintenant. Je crois que la durée de vie du site devrait être au minimum de 50 ans et qu'il faut surtout prioriser les déchets de la Mauricie.

J'entends déjà Enercycle et Matrec dirent que le projet tel que présenté est la seule façon de le réaliser sinon pour Matrec ce n'est pas rentable et que sinon Énercycle va devoir augmenter les coûts des collectes en prenant les citoyens en otage. Je crois que si le site est aussi exceptionnel et unique pour recevoir les vidanges, on trouvera une autre entreprise pour s'en occuper.

C'est pour toutes ces raisons que je voudrais que l'étude de ce projet se poursuive afin de faire en sorte que le projet actuel soit bonifié et profite au maximum aux citoyens de la région.

Rémi Gagnon citoyen de [REDACTED]

|

De : Lucie Paré [REDACTED]
Envoyé : 23 mars 2023 15:29
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Mc Kenzie Marie Carole [REDACTED]; Michel Paré [REDACTED]
Objet : Suivi de la séance d'information du BAPE du 13 mars 2023 à Champlain

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain
Dossier 3211-23-094

Nous sommes citoyens de Champlain et deux éléments nous préoccupent dans le projet d'agrandissement du LET de Champlain : soient: la durée de vie du site et le dédommagement lié au milieu humide détruit qui n'est que monétaire et sans compensation réfléchie.

On ne doit pas permettre à toutes les régions du Québec de venir enfouir ses résidus fins de CRD au site de Champlain. Puis, nous aurions voulu entendre que la compensation monétaire est associée à des projets concrets et réfléchis qui seraient profitables aux citoyens de la région.

Premier volet

À priori nous ne sommes pas contre ce projet d'agrandissement et nous ne souffrons pas du syndrome « Pas dans ma cour ». Sauf que:

1. La quantité de déchets issue des résidus ultimes vont provenir de partout à travers la province. De toute évidence Montréal, Laval, Québec produisent beaucoup plus de déchets que la Mauricie. Le site pourrait accueillir par année, 250 000 T.M. alors que la MRC des Chenaux en produit seulement 8 000 T.M.
2. Quels seront les mécanismes de surveillance mis en place pour s'assurer que les camions provenant des régions éloignées achemineront véritablement les déchets jusqu'à Champlain et qu'ils ne délesteront pas leur contenu en chemin? On a déjà vécu ça au Québec. Tous ces poids lourds briseront les routes et dégageront aussi des GES.

3. Le site aura une durée de vie de 20 ans si les résidus viennent de partout. 20 ans c'est demain.

4. On a affirmé qu'aucun autre site n'était envisageable, Champlain étant un site exceptionnel. Mais dans 20 ans, lorsque le site sera rempli, que ferons-nous?

5. Matrec et Énercycle font en sorte d'enfouir le plus de déchets possibles dans un court laps de temps. C'est le propre des entreprises privées mais ce n'est pas une pratique responsable pour nous.

Nous croyons qu'une réflexion doit être entamée quant à la quantité de déchets provenant d'ailleurs et pouvant se retrouver au site de Champlain. Moins il y a de régions, plus le site dure longtemps. Je dirais plutôt, pas « juste » dans ma cour. Il faut que chaque région soit sensibilisée et fasse sa part dans la gestion de ses déchets. Ceci forcerait peut-être chaque région à prioriser la réduction des déchets.

Deuxième volet

Comme on le fait couramment dans divers secteurs, il semble tout à fait normal d'offrir de l'argent pour dédommager les mauvaises actions (cautions, crédits carbone etc.). Le milieu de l'environnement ne fait pas exception et on apprend qu'autour de \$500 000 seront donnés à titre de compensation pour l'atteinte des milieux humides.

À qui cet argent reviendra-t-il? Rien n'a été mentionné, non plus qu'aucune idée n'ait été émise, quant à un projet quelconque. Est-ce que l'organisme s'engage à reboiser car il estime que le projet a peu d'effets néfastes, même s'il convient du même coup que le déboisement n'est pas négligeable?

Nous croyons qu'il doit y avoir une consultation à propos d'un projet d'enrichissement des boisées environnantes profitable à la population régionale.

Nous sommes arrivés à la rencontre d'information assez optimiste à cette assemblée et nous en sommes ressortis avec plus de questions et de suspicion. Les réponses de M. Comtois d'Énercycle nous ont semblé incomplètes et plus le temps avançait, moins nous avions confiance en ses arguments.

Nous ne sommes pas certains que nos arguments ont suffisamment de poids mais nous espérons qu'une consultation publique aura lieu et il nous semblait requis de vous faire connaître notre point de vue.

Lucie Paré

[REDACTED]

Marie Carole Mc Kenzie

[REDACTED]

Michel Paré

[REDACTED]

Résidents de Champlain

De : jacques rousseau [REDACTED]
Envoyé : Sunday, March 26, 2023 1:57:19 PM
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

M. Benoit Charette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Je suis préoccupé par le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain, pour deux raisons entre autres. Premièrement, cet agrandissement se ferait au dépens de plusieurs hectares de milieux naturels, dont des milieux humides. Or, nous savons qu'il faut éviter de détruire ces milieux, surtout s'il s'agit de milieux humides. Deuxièmement, il me semble que la solution ne soit pas d'agrandir les lieux d'enfouissement, mais de prendre toutes les mesures nécessaires pour diminuer la quantité de déchets. Que ce soit fait au moment de concevoir les produits pour les rendre durables, réutilisables, recyclables, etc. et en exigeant qu'ils soient acheminés vers un centre de tri ou un écocentre, ou en interdisant la vente des produits qui ne sont pas conformes à de telles exigences.

L'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain, qui servira à enfouir annuellement 242 000 tonnes de déchets provenant de l'extérieur de la région dans laquelle il est situé, contribue à retarder la mise en œuvre des solutions qui nous permettront de protéger notre milieu de vie.

Je demande donc la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courriel.

Jacques Rousseau
[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : Sunday, March 26, 2023 4:41:35 PM
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Période d'information publique du BAPE: demande de Robert Catellier visant la tenue d'une consultation publique du BAPE, sur le projet 19751TTP; Dossier 3211-23-094

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre^[SEP], Ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs^[SEP]
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage^[SEP] Québec
(Québec)^[SEP] G1R 5V7

Courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

Référence: Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain, MRC Des Chenaux, Mauricie ;
Dossier 3211-23-094; Projet 19751TTP (2023-02-23)

Sujet: Demande de Robert Catellier, résident de Champlain, visant la tenue d'une consultation publique du BAPE
(audience publique, consultation ciblée ou d'une médiation), portant sur le projet en rubrique.

Monsieur le ministre,

Dans la foulée de la séance publique d'information organisée à Champlain par le BAPE, le 13 mars 2023, sur le projet en rubrique, je souhaite à titre de résident et contribuable de Champlain (MRC des Chenaux), vous faire part de mes préoccupations concernant certains aspects de ce projet.

1. Selon les instigateurs du projet Enercycle et Matrec, le lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain envisage

de faire passer la capacité d'accueil du site, pour les 20 prochaines années, de 150,000 tonnes à 250,000 tonnes de matières résiduelles par année en provenance des quatre coins du Québec. De ces 250,000 tonnes, seulement 8000 tonnes (5%) proviendront annuellement de notre région. En contrepartie, les citoyens de Champlain devront vivre eux avec les conséquences environnementales, sociales, économiques et budgétaire de ce projet, et ce, très longtemps après la fermeture définitive de ce site d'enfouissement prévue dans 20 ans et qui est situé, faut-il le rappeler, dans les limites de notre petit village et à seulement 3.5 km de son centre historique.

2. Bien que les redevances annuelles qui seront allouées à la municipalité de Champlain, pour les tonnages enfouis, serviront à soulager, pour un temps, les finances municipales, le projet dans sa forme actuelle ne tient pas compte du fait que les contribuables de Champlain seront privés dans 20 ans de leur site d'enfouissement et des redevances qu'il génère et devront alors en prime payer plus cher pour le transport et l'enfouissement de leurs déchets. A mon avis, il serait souhaitable que les tonnages alloués à notre région sur 20 ans soient revus nettement à la hausse permettant ainsi la mise en réserve provisionnelle d'une portion du site pour une durée beaucoup plus longue que 20 ans, et ce, au bénéfice exclusif de notre région. Rappelons que Champlain vit un développement résidentiel notable, alors que sa population a augmenté de 7 % entre 2001 et 2016.

3. Cette approche aurait aussi le grand mérite (environnemental et réglementaire) de faciliter la conservation de milieux humides et hydriques (projet de loi 132-QC) et d'aires boisées que les promoteurs souhaitent faire disparaître de manière excessive dans le cadre de ce projet. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard.

4. Selon la documentation disponible, le LET de Champlain, dans sa nouvelle mouture de 250000 tonnes, aura pour vocation, pendant 20 ans, de desservir 37 villes ou MRC dont les villes de Québec, Montréal et Laval, la raison évoquée par les promoteurs étant qu'il y a trop de matières résiduelles à enfouir et que la tendance au Québec est à la hausse. Dans un tel contexte, ne serait-il pas plus prudent pour le Québec de se doter rapidement, en partenariat avec le secteur privé, d'un second LET similaire à celui proposé pour Champlain. Le LET de Champlain desservirait alors l'est et la région de Québec etc, et le second l'ouest incluant la grande région de Montréal et l'Estrie etc. Ceci permettrait de prolonger la vie utile du LET de Champlain de manière significative pour les citoyens de la Mauricie et de doter le Québec, en quelques années, de l'équivalent d'une 'roue de secours' en cas de défaillances techniques ou de catastrophe naturelle etc. touchant la capacité du LET à recevoir les matières résiduelles.

5. Les 850,000\$ par année que Matrec (société privée) versera à Enercycle (organisme public) pendant 20 ans pour un total de 17 millions de dollars servira, selon les informations disponibles, pour une bonne part à financer le remboursement de la dette de cet organisme. Une dette engendrée pour l'essentiel par un sous-financement public chronique depuis des années. Dans un tel contexte, les résidents de Champlain et de la MRC des Chenaux sont en droit de connaître quand la société Matrec prévoit atteindre son seuil de rentabilité commercial et financier pour ce site. Une information capitale, pour l'évaluation des risques financiers, économiques, technologiques et environnementaux de ce projet pour nos collectivités locales.

6. Un autre élément préoccupant de ce projet est la disparition de 3 hectares de milieux humides et de 26 hectares de boisés qui seront tout simplement rasés, pour faire place au LET 'XL' de Champlain. A ce sujet, j'ai été étonné du manque de sensibilité des promoteurs en matière de conservation et de protection des milieux humides et hydriques et des boisés existant sur le site du projet. Ceci est d'autant plus décevant que le propriétaire du LET de Champlain, Énercycle, est un organisme public supra municipal qui à ce titre a une responsabilité sociale particulière au sein de notre milieu et devrait être exemplaire à ce chapitre. À ce titre, il serait judicieux d'attendre l'entrée en vigueur du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC des Chenaux avant de prendre de tel décisions sur des milieux humides de Champlain, puisque ce plan doit préciser les intentions de conservation des milieux humides et hydriques de la MRC, en identifiant notamment les milieux d'intérêt pour la protection, la restauration ou la création, et ce, de manière scientifique et impartiale. Cet élément d'information est crucial pour prendre une décision éclairée sur la destruction et la compensation de milieux humides sur un territoire.

7. Ce volet du projet est, à mon avis, un enjeu majeur de ce dossier et qui ne cesse d'évoluer négativement depuis les derniers mois alors que les promoteurs ont fait passer, le 22 décembre 2022, la superficie à déboiser de 206,058 mètres

carrés à 280,510 mètres carrés incluant une surface 25,090 mètres carrés de milieux humides. Une décision essentiellement administrative (selon les informations publiques disponibles) ayant pour but d'éviter aux promoteurs d'avoir à faire une modification de décret préalable à l'obtention d'une autorisation ministérielle, si d'occasion, les superficies calculées initialement s'avéraient inexactes. En se comportant de cette façon, on est en droit de se poser des questions sur le sérieux de leurs intentions et leur méthodologie visant la sauvegarde des milieux humides et hydriques et du couvert forestier présent sur le site. Compte tenu de qui précède les autorités réglementaires québécoises ne devraient pas, au minimum, autoriser Énergycycle et Matrec à dépasser la superficie calculée initialement par leurs experts à savoir un maximum de 206,058 mètres carrés.

8. Lors de la séance publique d'information organisée par le BAPE, le 13 mars 2023, à Champlain les promoteurs du projet ont aussi indiqué qu'une somme de 575,000\$ serait allouée à titre de compensation pour la destruction de milieux humides et hydriques sur ce site d'enfouissement technique. Compte tenu que la population du village de Champlain et celle de la MRC Des chenaux devront assumer plus que leur large part des inconvénients et du préjudice environnemental liés au projet d'agrandissement majeur de ce LET, la somme de 575,000\$ devrait en priorité servir à financer sur son territoire les projets de conservation et de dynamisation des milieux humides et hydriques qui n'ont jusqu'ici, faute de moyen, reçu un niveau de protection adéquat, sur son territoire.

9. Le but de mes remarques n'est pas d'opposer la problématique de la sauvegarde des milieux humides à celle du développement économique, et encore moins de mesurer leur 'popularité' respective auprès de la population de Champlain, mais plutôt de souligner leur interdépendance. En effet, compte tenu de l'environnement spécifique du LET de Champlain, son histoire particulière et les défis posés par les changements climatiques, la conservation de milieux humides et de boisés devrait être une priorité pour les promoteurs car elle favorise, au minimum, une certaine intégration au milieu naturel et peuvent servir, entre autres, de zone tampon et d'amortisseur de crues. De plus ces milieux sont appelés à jouer un rôle de premier plan lors de la fermeture du site dans 20 ans et sa mise en valeur subséquente, si l'on souhaite protéger la biodiversité, la qualité des eaux souterraines, la qualité de l'air, l'agriculture, le paysage et accroître notre résilience face aux changements climatiques.

10. La sauvegarde de ces milieux humides et hydriques et des boisés de cette zone est possible: Si l'on procède par étapes dans l'exploitation de ce LET; Si l'on crée un fond de sauvegarde de ces milieux sensibles en réduisant le tonnage annuel etc. Le manque à gagner financier pourrait être compensé par une taxe de conservation par tonne livrée en provenance des nouvelles régions desservies par le LET-Champlain.

11. Autres préoccupations:

a) Création d'un comité de surveillance scientifique:

Un comité de surveillance scientifique et technique constitué d'experts véritablement indépendants devrait être créé et mandaté afin de valider la conformité des opérations du site et suggérer les meilleures pratiques aux exploitants tout au long de son exploitation. Ce groupe devrait être sous l'autorité du Ministère de l'environnement du Québec et financé par l'état.

La création de ce comité de surveillance indépendant m'apparaît d'autant plus importante que le projet a une durée de vie de 20 ans et qu'il présente déjà des lacunes. Il n'est pas inutile de se rappeler à ce sujet que : « Les options d'adaptation qui sont réalisables et efficaces aujourd'hui deviendront limitées et moins efficaces avec l'augmentation du réchauffement climatique. » rapport du GIEC, mars 2023.

b) Calcul et diffusion des GES et autres polluants atmosphériques émis par le LET de Champlain:

Selon les données météorologiques sur les vents fournis par les promoteurs, les vents dominant à Champlain sont du sud ouest. Sur cette base, ils ont omis dans leur évaluation d'émissions de polluants atmosphériques de prendre en compte un aspect important découlant de la position géographique particulière de Champlain, qui est situé au nord et en face du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour, un très grand émetteur de polluants. Comme les vents dominants

sont du sud-ouest, les émissions émises par le parc industriel et portuaire se retrouvent rapidement diffusées sur le territoire de Champlain. Le niveau de polluants atmosphériques qui touche Champlain est donc déjà élevé si on le compare au niveau de ceux d'autres villages de la MRC des Chenaux. La base de calcul des émissions du projet devrait donc être actualisée afin d'ajouter ceux reçus par Champlain en provenance du Parc industriel et Portuaire de Bécancour. Compte tenu des niveaux actuels déjà élevés d'émissions à Champlain, le recours à une torchère pour l'élimination par combustion des résidus du méthane du LET n'est pas une solution optimale et devrait être temporaire si l'on veut réellement minimiser le bilan de polluants atmosphériques à Champlain et préserver la santé de sa population.

c) Augmentation du transport et des charges transportées par camion via l'autoroute A-40:

Les données fournies par les prometteurs du projet en ce qui concerne le transport par camions lourds des rebuts qui alimenteront le LET-Champlain sont très optimistes en matière de coûts dérivés pour la collectivité. Le recours à un plus grand nombre de camions porteurs de charges plus lourdes (31 tonnes) ne peut qu'accroître en direction du LET les contraintes mécaniques supportées par le viaduc de la route Sainte-Marie qui enjambe l'autoroute 40 et en réduire la vie utile de façon très significative (à l'origine, il n'a pas été conçu pour ce type d'usage de manière prolongée). Le remplacement de ce type d'infrastructure est complexe et onéreux (sous-sol instable dans cette zone) pour le MTQ-Qc donc pour la collectivité. De plus, en cas de fermeture plus ou moins longue de cette infrastructure à la circulation des camions, ces derniers seraient alors détournés immédiatement (faute d'alternatives) vers le cœur du village de Champlain...

d) En ce qui a trait aux perspectives de développement économique de Champlain, en 2016, les activités de gestion des matières résiduelles représentaient 3,7 % des emplois alors que les emplois en agriculture, foresterie, chasse et pêche ainsi qu'en hébergement et restauration comptaient pour 13,5 % des emplois. Champlain, tout comme la MRC des Chenaux, dépend de plus en plus des activités récréotouristiques axées sur l'écologie, l'agrotourisme, la chasse, la pêche, les attraits culturels et patrimoniaux. Investir dans l'élargissement des activités industrielles liées au site d'enfouissement doit aussi se faire avec le souci d'intégrer davantage le site à son environnement global, sinon il a le potentiel d'affecter de manière disproportionnée d'autres vecteurs de l'économie de Champlain.

J'ose espérer que ces quelques remarques qui se veulent constructives seront jugées recevables au titre d'une demande de suivi et/ou de consultation publique par le BAPE. La présente demande se fait dans le cadre de la période d'information publique du BAPE qui se termine le 31 mars 2023 à 23h59.

Cordialement

Robert Catellier*

[Redacted signature block]

Telephone:

Courriel:

[Redacted contact information]

*Ma famille est propriétaire immobilier et contribuable de Champlain depuis 1944.

Louiseville 24 mars 2023

AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT : DU QUÉBEC

DU COMITÉ VIGILANCE DE LOUISEVILLE DES BACS BRUN

DEMANDE D'UN BAPE ÉLARGI CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT DE
CHAMPLAIN Mauricie- D'ÉNERGYCYCLE-MATREC ET COMPLÉMENTAIRE DU
SITE DE ST ÉTIENNE DES GRÈS VIA LE BIOGAZ VERSUS BASSINS VERSANT
RIVIÈRES ST MAURICE QUI APPARTIENT AU MEME GROUPE.

Bonjour Mr. le ministre,

Je vous fais parvenir une demande d'un bape élargi car il s'agit
d'enfouissement qui provient de toute la Mauricie, de l'Estrée Montérégie
et non juste des résidents de Champlain. nous voulons avoir des études
d'impacts a jour de pollution concernant les biosolides ,les PFAS, étude
d'impacts sur la valorisation des millions de mètre cube de biogaz-et sur les
risques d'accident-déversement dans la rivières st- Maurice, sur le % de
pollution des sols et fertilisants sur les contaminants éternel (ex litières a
chats et excréments)aucun procédé de bio méthanisation n'est connu à ce
jour, on ne sait pas non plus qui assurera et surveillera les fournisseurs en
temp réel sur les activité de collecte et qui sera responsable des bris des
bacs brun, qui surveillera le % de pollution de tous les camions.

Suite à plusieurs discussions avec énercycle et une réunion du bape tenue à
Champlain, et a une séance du conseil de ville de louiseville alors qu'ils
n'ont pu répondre à nos questions sur plusieurs questions et vue que l'on
était limité a juste quelques questions à ces 3 rencontres d'informations.

Nous voulons avoir des réponses claires et précises avec révisions des lois
et normes concernant les nouvelles matières qui seront enfouis qui sont à
la foi toxique et dangereuse pour la santé et pour les nappes phréatiques,
dangereux pour les agriculteurs et pour les cultures de toute sorte dans nos
champs sur les fertilisants. Nous voulons avoir la liste complète des

matières qui seront enfouis et traiter dans les 2 sites d'enfouissements st Étienne des grès et de Champlain.

Nous voulons nous assuré aussi d'avoir une association de biologiste et microbiologiste et autre scientifique indépendant pour vérifier les sols et fertilisants ainsi que sur le biogaz en cas de fuite. Nous voulons avoir des critères très sévères au niveau de la toxicologique ainsi que sur les fumiers et fertilisants, nous voulons des rapports écotoxicologique indépendants.

On ne veut pas de rapport de complaisance, on ne veut pas que nos terres deviennent contaminer comme la plupart des eaux municipales au Québec, avec bien sur la participation des associations de chimistes, vétérinaires et agronomes et biologiste et microbiologiste.

Nous voulons de plus savoir si énercycle est une entreprise inscrite au registre des entreprises et qui sont les actionnaires, ce qui n'est pas claire pour la population. Nous voulons savoir de quel loi ce sert énercycle pour nous imposer des bacs brun a toute la population sans consultation et sans référendum et sans acceptabilité sociale.

Puis il y aura une violation aux droits de la personne à un statut d'objets (puce électronique ou code via les bacs brun au respect des valeurs démocratique, personne n'a le droit d'être liée à un dispositif permettant de savoir où on se trouve avec ce dispositif.

Enfin nous vous demandons un bape élargi, un moratoire et un référendum sur l'acceptabilité sociale de tous ces changements, sans connaitre les enjeux de cette implantation et risque pour la santé pour toute les populations de la Mauricie et ailleurs et les risques énormes pour l'environnement avec tests et analyse concluants à jour standardisé par les scientifiques etc. énuméré ci haut.

Bien à vous jacques RHEAULT

Groupe citoyen de vigilance des bacs brun de louisville

Tél : [REDACTED]

courriels : [REDACTED]

Genest, Mireille

De: Monique Fontaine [REDACTED]
Envoyé: 27 mars 2023 10:30
À: Ministre MELCCFP
Objet: Poursuite des opérations du LET de Champlain / Demande d'audiences publiques

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur un projet dont Énergycycle est l'initiateur et dont le titre est : « Poursuite des opérations du LET de Champlain »

<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-23-094/3211-23-094-1.pdf>

D'entrée de jeu, la présence de milieux humides mérite un examen plus approfondi des risques pour la nappe phréatique. Des citoyens qui participaient à la session d'information du 13 mars dernier ont d'ailleurs souligné la proximité d'une source d'eau potable qu'ils utilisent. D'autre part, cette séance publique a permis de mieux mesurer l'ampleur d'un projet dont les enjeux méritent plus d'attention. Je suis préoccupée notamment par l'importation de déchets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Monique Fontaine
[REDACTED]

Melissa Drolet

Conseillère politique

Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et
ministre responsable de la région des Laurentides

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec, Québec G1R 5V7

Bureau : (418) 521-3911, poste 4007

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE/ En conformité à la loi sur la transparence et
l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de
cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1(866) 281-4615 ou
au lobbyisme.quebec

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] Envoyé : 29 mars 2023 14:44 À : Ministre MELCCFP

<ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Site d'enfouissement de Champlain

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Demeurant au 203 route Sainte-Marie (2000 pi du site) à Champlain, j'ai une grande inquiétude et beaucoup d'anxiété
sur l'agrandissement du site de Champlain.

Voici les faits:

- J'utilise une pointe comme source d'eau car aucun service d'aqueduc et d'égout par la municipalité.
- J'ai fait faire des analyses d'eau qui conclut que mon eau est très bonne et de plus je n'ai jamais manquer d'eau.
- J'utilise et boit l'eau.
- Je serai à environ 2000 pieds du site.

Qui va être responsable de faire les analyses d'eau de ma résidence?

Qu'arrivera t-il si l'eau n'est plus potable ?

Qu'arrivera t-il si je manque d'eau?

Qui prendra la responsabilité?

Merci

Luc Paquette

[REDACTED]

Courriel:

Envoyé de mon iPhone

Trois-Rivières,
le 29 mars 2023

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) ,G1R 5V7
Courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

OBJET : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain Résumé Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Dossier 3211-23-094

M. le Ministre

Si j'ai bien compris, suite à la lecture du résumé nommé *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain* et à ma présence à la rencontre publique du 16 mars, il devient évident que la ville de Champlain agira comme site dédié provincial d'enfouissement pour Matrec afin de satisfaire partiellement sa réussite financière. Tel qu'exprimé dans le résumé :

- *Rappelons que l'entente entre la RGMRM (Énercycle) et Matrec en 2014 avait notamment pour but de servir de levier pour gérer l'enjeu de la gestion de la dette et appuyer la volonté d'instaurer diverses mesures pour améliorer la performance des MRC et villes membres d'Énercycle.*

Matrec demande la permission de modifier le mandat du LET de Champlain afin d'y enfouir les petits résidus provenant des centres de tri:.

- *L'ajout de ces territoires au marché principal traditionnel déjà desservi vise à répondre aux besoins d'élimination spécifiques pour **les résidus ultimes non valorisables** provenant d'installations de valorisation et de centres de transfert appartenant à Matrec et desservant ces régions.*

Les fonctions actuelles du LET de Champlain sont, en plus de l'enfouissement :

- *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) est progressivement entré en vigueur. Ce nouveau cadre réglementaire a modifié l'approche concernant la gestion des biogaz, les exigences de rejet et de suivi des eaux de lixiviation, l'imperméabilisation des cellules ainsi que la modification et l'ajout de conditions d'exploitation. Le site de Champlain est exploité conformément à ces exigences depuis 2009.*

Or on a appris lors de la soirée d'information du 16 mars 2023 que le système de traitement des eaux de lixiviation et le traitement des biogaz ne fonctionnent pas adéquatement. Matrec se fie sur les argents entrants du mandat élargi pour utiliser les installations de Champlain pour enfouir les résidus fins des matériaux de constructions.

On lit dans le résumé :

- *Le projet d'agrandissement du LET permet également d'optimiser une installation performante, respectueuse de l'environnement et bien acceptée dans la communauté, dans laquelle d'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années, notamment pour :*
 - *Le système de collecte et de traitement des eaux de lixiviation;*
 - *Le système de captage et de valorisation ou destruction du biogaz;*
 - *La voie de contournement (construite pour le LET de Champlain)*

Il a été mentionné lors de la rencontre du 16 mars 2023, et dans le résumé, qu'il manquait au Québec pour les petits résidus secs. Or, on retrouve dans la région du Centre du Québec au moins deux autres sites de récupération, de recyclage et d'enfouissement des résidus de construction, ils sont opérationnels depuis plusieurs années, à 10 km, dans le Parc Industriel de Bécancour, on retrouve Enfouibec: <https://www.enfouibec.com/enfouissement/enfouissement-technique/> et, à moins de 60 km à Victoriaville et à Drummondville avec un dépôt à 10 km (Bécancour), le Groupe Gaudreau :

<https://www.groupegaudreau.com/>,

Si dans le projet actuel on y ajoute ce projet d'agrandissement, avec un élargissement de sa fonction, on aura 3 sites principaux d'enfouissement de matériaux de construction dans le Centre du Québec. Contrairement aux deux autres, Enfouibec et Gaudreault, Matrec ne fait aucun recyclage au site de Champlain, sauf les biogaz s'il en est, elle laisse cette fonctions à ses autres installations du Québec. Matrec propose d'enfouir à Champlain les résidus des ses autres installations, ainsi que ceux des autres compagnies de recyclage de tout le Québec. A rappeler que ce sont des matériaux non biodégradables qui ont un temps de demi-vie qui dépasse le 100 ans!

Pour l'instant, je passe sous silence les désavantages civils et environnementaux pour les citoyens de Champlain en ce qui concerne la perte de jouissance de leur ville. Ce qui est certain il y aura augmentation du camionnage, augmentation des odeurs, y incluant ammoniac et gaz sulfureux provenant des matériaux de construction, un danger potentiel accru de la contamination des nappes phréatiques, la destruction des milieux humides et l'augmentation des GES. Malgré une compensation de 1,50 \$ la tonne, les citoyens de Champlain et de la région sortent perdants de cette entente.

Je demande au BAPE d'évaluer le bien fondé de cette demande de Enercycle/Matrec de modifier la fonction et d'agrandir le site d'enfouissement de Champlain pour y entreposer les déchets fins de matériaux de construction et des sites de recyclage de cette compagnie entre autres. Toutefois je verrais positivement que Matrec y continue son activité dans son mandat actuel de gestionnaire avec un agrandissement nécessaire pour combler les besoins de notre région. Qu'ils mettent à jour leur traitement des eaux de lixiviation et leur unité de production de biogaz de façon à le commercialiser. Déjà Diana Food Canada sont installés à proximité du LET et, comme Champlain regorge de producteurs maraîchers, une serre commerciale serait bien vue dans ce secteur, comme celle près de leur site de St-Etienne des Grès.

Merci de me corriger si j'ai mal compris cette demande et merci de votre lecture.

François Bellemare, chimiste PhD

[REDACTED]

[REDACTED]

courriel :

[REDACTED]

Annexe

Source des textes :

[Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain Résumé Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Dossier 3211-23-094 Projet : 19751TTP Révision : 00 2023-02-23 PR6 Résumé](#)

Énercycle est propriétaire des lieux d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain. La mission d'Énercycle se lit comme suit : « Dans le respect de l'environnement, Énercycle assure la gestion efficiente des matières résiduelles de la Mauricie. Cette gestion est faite en collaboration avec les citoyens des différentes municipalités partenaires. Ce partenariat permet de préserver la chaîne de valeurs des ressources », alors que sa vision est : « Énercycle valorise et transforme les ressources qui lui sont confiées. Ainsi, l'organisme contribue à préserver la qualité de vie des générations futures ».

Matrec est une division de GFL Environmental inc. et est responsable de la gestion et de l'opération du LET de Champlain depuis le 25 février 2014. GFL est le plus grand gestionnaire de services de gestion intégrée de matières résiduelles au Canada et la 4e plus grande entreprise de services environnementaux en Amérique du Nord. Matrec emploie plus de 1 000 employés dans 14 régions administratives au Québec. Elle opère cinq centres de tri de CRD (construction-rénovation-démolition), un centre de tri de matières recyclables, un centre de compostage dans l'est de l'Ontario (un autre en construction dans le Haut-Richelieu – démarrage prévu en 2023), deux lieux d'enfouissement technique (Ste-Cécile-de-Milton et Champlain) et un lieu d'enfouissement de sols contaminés (Larouche). La vision de GFL est « d'être vert pour la vie – Green for Life ». C'est le cœur de la stratégie de l'entreprise et du travail effectué. Ceci est entre autres atteint en fournissant des solutions accessibles, rentables et durables à ses clients et aux communautés desservies qui leur permettent de réduire leur empreinte carbone.

Autorisations environnementales antérieures Le lieu d'enfouissement de Champlain est en opération depuis 1982. A cette époque, le site a d'abord été aménagé en LES, conformément à la réglementation alors en vigueur, et les cellules ont été remplies puis fermées. En 1994-1995, une étude d'impact a été déposée au MELCCFP afin de transformer le LES en LET et construire un système de traitement des eaux de lixiviation. Suite à l'obtention d'un décret en 1996, un autre secteur a été aménagé et est présentement rendu à la fin de sa vie utile. En 2006, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) est progressivement entré en vigueur. Ce nouveau cadre réglementaire a modifié l'approche concernant la gestion des biogaz, les exigences de rejet et de suivi des eaux de lixiviation, l'imperméabilisation des cellules ainsi que la modification et l'ajout de conditions d'exploitation. Le site de Champlain est exploité conformément à ces exigences depuis 2009.

Mandat actuel du LET de Champlain

La gestion des matières résiduelles au Québec s’articule autour de la hiérarchie des 3RV-E. Ce principe vise à accorder la priorité, dans l’ordre, à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage, à la valorisation et ultimement à l’élimination des matières résiduelles. Depuis le début des années 2000 et jusqu’à aujourd’hui, le gouvernement du Québec a adopté un ensemble de mesures afin d’améliorer la gestion des matières résiduelles, notamment pour réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l’élimination. Basées sur le principe des 3RV-E, ces mesures sont structurées autour du Plan d’action 2019-2024 (Plan d’action) de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique), ainsi que la Stratégie de valorisation de la matière organique (Stratégie). La Stratégie vise à détourner de l’élimination certaines matières en particulier, à savoir les résidus alimentaires, les résidus verts, le papier, le carton, le bois, les biosolides municipaux et les biosolides papetiers. Elle est dotée d’objectifs ambitieux qui sont énumérés ci-dessous :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur l’ensemble du territoire municipal d’ici 2025;
- Gérer la matière organique dans l’ensemble des industries, des commerces et des institutions d’ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique d’ici 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes équivalent CO₂ les émissions de GES d’ici 2030

Demande de modification du mandat du LET de Champlain

Les résidus fins de CRD : Un enjeu majeur pour toutes les régions du Québec Un besoin important au niveau des centres de tri de CRD concerne la gestion des résidus fins de CRD et des problématiques que l’on attribue à cette matière. Les centres de tri de CRD sont un rouage essentiel pour l’industrie de la valorisation des matières résiduelles et permettent de détourner de l’enfouissement environ 75% des matières qui y sont acheminées. Les matières fines produites par le procédé industriel de triage et de récupération (résidus fins de CRD) sont des résidus non recyclables pour lesquels il n’existe pas de débouchés et qui doivent donc être éliminés. Les résidus fins de CRD étaient jusqu’à tout récemment utilisées comme matériau alternatif de recouvrement journalier dans les LET et autres lieux d’enfouissement autorisés par le Règlement sur l’enfouissement et l’incinération des matières résiduelles (REIMR). Toutefois, plusieurs problématiques et contraintes d’opération sont apparues dans les LET qui utilisaient les résidus fins de CRD comme matériau alternatif de recouvrement journalier, de telle sorte qu’il n’était plus souhaitable de les valoriser ainsi. Les exploitants de lieux d’enfouissement ont donc réduit considérablement ou même cessé leur utilisation pour le recouvrement journalier et plusieurs lieux ont également 4 Dans son Rapport annuel 2020-2021, RECYC-QUÉBEC présente la donnée provisoire concernant le taux d’élimination pour 2020 qui est de 710 kg/hab. 5 BAPE, 2022a j ‘11: 1 TETRA TECH Projet d’agrandissement du LET de Champlain Résumé Énergycycle et Matrec 14 Projet : 19751TTP Rév. : 00 2023-02-23 cessé d’en accepter comme matières résiduelles. Les lieux qui continuent à le faire en acceptent une quantité limitée comme matières résiduelles et non comme matériau alternatif de recouvrement journalier, de telle sorte qu’elles sont soumises au plein tarif d’enfouissement et à la redevance exigible pour l’élimination des matières résiduelles.

Planification régionale pour la gestion de la dette

Le territoire de planification du PGMR comporte les deux lieux d'enfouissement techniques d'Énercycle situés à Saint-Étienne-des-Grès et à Champlain. Un des enjeux importants soulevés dans le PCGMR concernant l'enfouissement des matières résiduelles est la gestion de la dette des deux lieux d'enfouissement puisque cette dernière a notamment comme impact de limiter la capacité d'investissement pour développer de nouveaux projets d'infrastructures et programmes visant notamment l'amélioration des performances des municipalités membres d'Énercycle pour diminuer les quantités de matières résiduelles produites et destinées à l'élimination. Rappelons que l'entente entre la RGMRM (Énercycle) et Matrec en 2014 avait notamment pour but de servir de levier pour gérer l'enjeu de la gestion de la dette et appuyer la volonté d'instaurer diverses mesures pour améliorer la performance des MRC et villes membres d'Énercycle .

Agrandissement du LET de Champlain

Le projet d'agrandissement du LET de Champlain prévoit une augmentation de la capacité annuelle d'enfouissement de 100 000 t.m., portant la capacité maximale à 250 000 t.m par année. Le futur LET de Champlain continuera ainsi de répondre aux besoins d'élimination d'une partie des municipalités membres d'Énercycle, ainsi qu'à ceux d'une clientèle extra régionale provenant principalement d'une partie du territoire des régions de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. À ces besoins s'ajoutent ceux d'une partie du territoire des régions de l'Estrie, de la Montérégie et de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). L'ajout de ces territoires au marché principal traditionnel déjà desservi vise à répondre aux besoins d'élimination spécifiques pour les résidus ultimes non valorisables provenant d'installations de valorisation et de centres de transfert appartenant à Matrec et desservant ces régions.

Visées du projet en plus de l'enfouissement

Le projet d'agrandissement du LET permet également d'optimiser une installation performante, respectueuse de l'environnement et bien acceptée dans la communauté, dans laquelle d'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années, notamment pour :

- Le système de collecte et de traitement des eaux de lixiviation;
- Le système de captage et de valorisation ou destruction du biogaz;
- La voie de contournement (construite pour le LET de Champlain).



FCQGED

Front commun québécois pour une
gestion écologique des déchets

Montréal, 29 mars 2023

Monsieur Benoit Charrette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifce Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'une audience publique pour le projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement technique à Champlain

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous sollicitons la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain.

En effet, à la lecture de son étude d'impacts, plusieurs aspects soulèvent des questions ou nous apparaissent problématiques.

En premier lieu, il nous apparaît que l'agrandissement de ce site de propriété publique découle davantage des intérêts privés de la compagnie qui en assure son exploitation plutôt qu'à ceux de la population du territoire qu'il dessert. Aussi, nous ne pensons pas qu'ils répondent aux attentes de cette dernière, au contraire.

Nous croyons également que les citoyens de la région ne sont pas à même de bien comprendre les enjeux de cet agrandissement, peu d'information sur ce projet ayant circulé localement. À titre d'exemple, son co-promoteur, Énercycle, ne le décrit qu'en ces seuls et uniques mots, soit en une *demande de continuité des opérations*, dans son plan de gestion des matières résiduelles.

Aussi, nous comprenons mal comment les opérations d'élimination s'effectueront dans ce qui nous apparaît être en fait deux lieux d'enfouissement en un, une partie étant dédiée aux matières résiduelles domestiques et l'autre, étant destinée à accueillir uniquement les résidus fins de CRD.

514.396.2686 p.701 (Bur.)
514.647.3438 (cell.)

info@fcqged.org
www.fcqged.org

1431, rue Fullum. Bur. 107
Montréal, QC. H2K 0B5

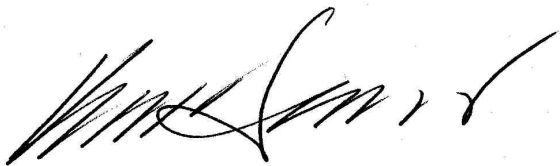


La destruction de boisés de même que celle d'une partie d'un milieu humide nous préoccupent également, d'autant plus qu'il semble être question ici d'une zone de recharge de la nappe phréatique.

Une autre de nos préoccupations concerne la pertinence d'utiliser des données obtenues lors d'essais de pompage effectués en 1980, soit il y a plus de 40 années, afin de déterminer le potentiel aquifère de la nappe libre sous-jacente comme le prescrit l'article 16 du REIMR.

Pour ces raisons et dans un souci d'amélioration continue des méthodes d'élimination au Québec, nous pensons que la tenue de telles audiences serait bénéfique pour tous.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Karel Ménard
Directeur général

De : Julie Fraser [REDACTED]
Envoyé : 29 mars 2023 21:40
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Julie Fraser [REDACTED]
Objet : Projet agrandissement lieu site d'enfouissement technique de Champlain

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Nous demandons une consultation publique pour le site d'enfouissement de Champlain car l'an dernier, le site a acheté le terrain de l'observatoire de Champlain situé à côté du site pour déplacer les balances, l'écho-centre et les bâtiments afin de continuer à remplir le site d'enfouissement à l'intérieur du mur de bentonite.

Nous sommes voisin du site et nous sommes également propriétaire d'une érablière que nous exploitons.

La présence du nouveau site en dehors du mur de bentonite ainsi que la hauteur prévu de celui-ci nuira à la vision et nos craintes de contamination de l'eau souterraine, qui est notre eau potable de consommation quotidienne.

Nous craignons également très fortement que les odeurs nauséabondes et désagréables que nous subissons déjà augmentent avec la venue du nouveau site.

C'est pourquoi nous demandons qu'une audience publique soit faite.

Julie Fraser
Claude Pintal

Également propriétaire de la résidence et terre
à bois au [REDACTED]

De : Isabelle Levesque [REDACTED]
Envoyé : Thursday, March 30, 2023 5:59:33 PM
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Projet LET Champlain

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre, Au Ministre Benoît Charette
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Honorable Ministre Charette,
Je souhaite la tenue d'une consultation publique du BAPE ou d'une médiation pour le projet du LET de Champlain.

Je suis la représentante citoyenne du comité de vigilance du LET de Champlain. Je suis ingénieure en géotechnique spécialisée dans la gestion des résidus miniers et je travaille au MRNF. Je souhaite vous faire part de certains des enjeux que je pense devraient être explorés par le BAPE ou le ministère avant l'approbation du projet.

Le projet d'agrandissement du LET de Champlain est un projet phare pour la gestion des matières résiduelles au Québec qui est important dans l'atteinte des objectifs de gestion des matières résiduelles. La géologie argileuse est aussi très avantageuse pour l'implantation d'un site qui aura peu d'impacts sur l'environnement s'il est bien géré. Je fais les demandes énoncées ici-bas en ayant comme objectif, la gestion responsable et pragmatique du site à être agrandi.

Ceci dit, en tant que représentante des citoyens de la municipalité de Champlain et basée sur mon expertise professionnelle, je demande une révision publique du plan d'agrandissement qui a été déposé.

1. Je demande que les cours d'eau en aval du site à 5km et en amont à 2km à la ronde du site soient échantillonnés et analysés régulièrement pendant l'opération du site et post-fermeture. Ceci permettra d'évaluer s'il y a des impacts dû au site.
2. Je demande que les eaux souterraines soient échantillonnées en aval du site à 5km à la ronde puisqu'il y a plusieurs puits d'eau résidentiels à proximité et des sources d'eau accessibles au public (voir les 2 photos jointes en exemple). Il y a des inquiétudes citoyennes par rapport à la quantité d'eau et la qualité de l'eau dans les puits résidentiels.
3. Je demande à ce que les impacts de la rivière/ruisseau Champlain soient évalués. Cette rivière est un méandre qui a changé de parcours à plusieurs reprises au cours des dernières décennies. Il est inévitable que le parcours du

méandre sera modifié par l'agrandissement de l'empreinte du LET. Il pourrait y avoir des impacts importants sur les marécages avoisinants, les routes, les terrains résidentiels et les terres agricoles.

4. Je demande qu'un comité sur l'impact des changements climatiques se penche sur les enjeux d'intégrité physique du site post-fermeture. Selon mon expertise et les préoccupations citoyennes, le plan actuel déposé prévoit la gestion de crues avec récurrence sur 100 ans, ce qui n'est pas approprié dans l'optique de la gestion d'un site à perpétuité et dans un environnement où les changements climatiques prévoient des crues plus élevées dans le futur. Une vision sur 1000 ans serait plus adéquate.
5. Je demande une revue des coûts de l'entretien du site post-fermeture et de la garantie financière. En ayant la perspective des changements climatiques anticipés, les coûts seront plus élevés que ce qui a été prévu, donc la gestion de la garantie financière du site par l'État risque d'être difficile si les provisions anticipés ne sont pas suffisantes.

Merci de votre considération. Vous pouvez me contacter pour faire le suivi du dossier à l'adresse suivante :

Isabelle Lévesque, ing., M.Sc.A.

[REDACTED]

Cordialement,
Isabelle

De : Marianne Bargiel [REDACTED]
Envoyé : Friday, March 31, 2023 5:04:45 PM
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Marianne Bargiel [REDACTED]
Objet : Poursuite des opérations du LET de Champlain / Demande d'audiences publiques

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur le Ministre,

À titre de citoyenne résidente de la Mauricie, je vous communique ici ma demande à l'effet que soient tenues des audiences publiques par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* à propos du projet intitulé « Poursuite des opérations du LET de Champlain », lequel est sous la gouverne d'Énercycle <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-23-094/3211-23-094-1.pdf>

Plusieurs aspects de ce projet me préoccupent hautement, tout particulièrement en regard du contexte de crise climatique qui prévaut à l'heure actuelle. En voici quelques uns:

1. L'agrandissement d'un LET pour une fenêtre aussi brève que 20 ans est un rouage du modèle de consommation à croissance infinie du siècle dernier qui doit impérativement être remis en question. Avoir plus, et toujours plus d'espace pour jeter, tout particulièrement des résidus ultimes issus de chantiers de construction notamment, est une permission accordée pour jeter davantage encore sans contraintes. Quand on sait qu'il s'agit d'un secteur excessivement polluant, ne devrait-on pas engager davantage d'efforts préalables et concomitants pour réduire à la source? Il faut reconsidérer toute la chaîne de production de ces déchets, à commencer par le besoin RÉEL de les produire. De plus, l'obsolescence du site provoquée à si court terme pour la gestion des déchets locaux a de quoi interpeler sérieusement les utilisateur.trice.s de la région qui devront faire face à très court terme à la création d'un nouveau site d'enfouissement sur leur territoire.
2. L'imputabilité des producteurs de déchets est diminuée quand ceux-ci sont déplacés hors des régions qui les génèrent. Loin des yeux, loin du cœur... On est maintenant à l'ère d'une consommation locale; il serait conséquent de faire une gestion locale des déchets qui en résultent.
3. Le système de compensation carbone tel qu'il existe présentement est de plus en plus remis en question lui aussi. L'importante production annuelle de tonnes de gaz à effet de serre prévue par les divers volets du projet est un passif qu'on ne peut plus se permettre. Mentionnons les émanations de CO₂ - et autres? - lors des travaux d'agrandissement; durant les opérations du site, incluant le fait de brûler du biogaz par une torchère; lors du transport par camions des résidus ultimes; en cas de fuites accidentelles; etc.
4. Le projet prévoit la destruction de milieux humides alors qu'on devrait viser zéro perte de ces précieux milieux pour des motifs climatiques maintenant évidents. Les stratégies de minimisation et de compensation financière ne sont pas soutenables, sans parler de la perte de biodiversité qui s'ensuivrait. En outre, ce n'est pas tout de protéger les espèces fauniques et floristiques menacées ou qui pourraient le devenir, il faut préserver la biomasse animale et végétale, dont celle des insectes spécifiquement rattachés aux milieux humides et qui sont à la base du réseau trophique.
5. La préservation de l'eau est inquiétante dans ce projet, avec à proximité au moins une source d'eau potable utilisée, qui était inconnue des promoteurs jusqu'au 13 mars dernier, et avec le fleuve et ses affluents qui ne sont pas loin.
6. L'horizon de temps envisagé pour prévenir les catastrophes liées aux bouleversements climatiques actuels et futurs est nettement insuffisant, notamment en regard de la montée des eaux qui est prévisible et déjà modélisée. Dans combien de temps cette zone sera-t-elle inondée?

Ce ne sont que quelques uns des aspects qu'il me semble impératif d'examiner et de mesurer de façon beaucoup plus serrée que ce qui a été présenté lors de la séance d'information du 13 mars dernier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marianne Bargiel

Tél. : [REDACTED]

Courriel: [REDACTED]

De : Emanuel Aubin [REDACTED]
Envoyé : Friday, March 31, 2023 9:39:38 PM
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

À l'adresse de :
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Bonjour,

Je vous écris à propos du BAPE sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) à Champlain*. Je souhaite vous faire part de ma demande pour la tenue d'une consultation publique de type « audience publique ».

Voici brièvement certains de mes motifs :

-Le projet prévoit la destruction de milieux humides d'environ 3,0 hectares sans compter les effets sur autres les milieux humides environnants. Or, les milieux humides sont dans un état critique au Québec et nous avons un devoir de les protéger.

-La perte d'habitats fauniques risque de mettre à mal la faune locale, notamment le pioui de l'Est, une espèce en situation préoccupante. Nous avons le devoir de protéger la biodiversité et les espèces animales et végétales. De ce fait, une consultation publique s'impose avant toute décision hâtive.

-Le déplacement routier des déchets par camion en provenance de partout au Québec vont émettre une grande quantité de GES. Dans un contexte d'urgence climatique, on ne peut pas accepter ce projet sans tenir de consultation. Sans compter que les mesures proposées par l'initiateur du projet ne sont pas satisfaisantes puisqu'elles ne reposent que sur des mesures de compensations à notre avis mal définies et non sur une réduction des émissions. Une consultation publique pourrait être l'occasion d'aller en amont du problème, à savoir la surproduction de déchets au Québec, au lieu de se contenter de l'aval, la gestion de ces déchets. Autrement, nous risquons de maintenir un angle mort qui ne peut que nuire à la discussion.

-Lors de l'assemblée publique d'information, il est apparu clairement que la population présente, notamment des résident.es de Champlain se sont montrés, à juste titre, inquiets face à l'importante quantité de déchets qui serait acheminé sur le site, donnant l'impression, non sans raison, de faire de leur localité la « décharge du Québec ». Il est donc clair que ce projet est controversée. C'est pourquoi, il est important de tenir une consultation publique afin que nous ayons le sentiment d'avoir été entendus.

-Beaucoup de gens ne sont pas au courant du projet et/ou n'ont pas eu l'occasion de se prononcer. Il est donc important de tenir des audiences publiques afin de laisser plus de temps au débat public et créer un véritable espace d'échanges.

-D'un point de vue démocratique, être informé en séance d'information publique ne suffit pas. Les citoyen.nes ne doivent pas seulement être informés par les décideurs économiques et/ou politiques, ils doivent pouvoir se prononcer et leur avis doivent peser dans la décision. C'est justement pour cela qu'il nous faut une consultation publique.

Pour toutes ces raisons et bien plus encore, il est nécessaire de tenir une consultation publique afin que chaque citoyen.ne de la région puisse s'exprimer et partager leurs inquiétudes. Pareille décision ne peut pas être seulement prise par les hautes instances, elle doit passer par une procédure démocratique dans laquelle les citoyen.nes. peuvent exprimer leur désaccord et proposer des solutions/alternatives.

Concernant mon intérêt pour le milieu touché par le projet. En tant que résident de Trois-Rivières, je fais partie de la MRC concernée par les activités d'*Energycycle* qui possède le LET de Champlain. J'habite la région et me sens concerné par les enjeux régionaux. De plus, l'environnement et la lutte aux changements climatiques sont des enjeux importants pour moi. En tant que jeune, je suis particulièrement inquiet pour notre avenir lorsque je suis témoin de projet aussi problématique que celui-ci.

En espérant que mon message ait bel et bien été reçu et qu'il vous convint d'accepter la tenue d'une consultation publique.

Cordialement,
Emanuel Aubin-Protz

